

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/04/2019

COURRIER ARRIVÉE

LE 18 AVR. 2019

Cellule Tutelle Etablissement

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 16/04/2019, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 05.

Sont absents et excusés :

Mme BAJON Jeanine (Représentant de la Mairie), Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud), M. SIROT Jean-Paul (Adjoint d'éducation) remplacé par M. MAI Steve (Adjoint d'éducation), Mme WRIGHT Jessica (Adjointe administrative) remplacée par Mme ATINOUA Ange-Marie (Adjointe technique).

Sont absents et non excusés :

M. DANTARD Amaury (Directeur Ecole M. Amiot), Mme DUPONT-SUTTY Nelly (CPE), Mme JULIE Nina (Représentante Province Sud), M. KATE Augustin (Représentant coutumier), Mme LORENZO Almudena (Parent d'élève), Mme QUINTIN Peggy (Parent d'élève).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 25 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Madame Marguerite XOLAWAWA, représentante des personnels ATOSS;

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie tous les membres, anciens ou nouveaux, pour leur implication dans le fonctionnement de l'établissement.

Elle présente les personnes invitées, à savoir Madame Micheneau Ludivine, membre de l'équipe de gestion et Lanneval Lucette, représentante du FSE.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Constatation de la composition du Conseil d'Administration.

Pour information :

Madame la Directrice donne lecture de la liste des membres titulaires et suppléants du CA.

Ainsi donc: Conformément à l'article 9 de la délibération N° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des EPENC ;

Conformément à la délibération N.8-2014.APS du 06 juin 2014 portant désignation des représentants de la Province Sud dans les organismes extérieurs ;

Conformément au courriel en date du 22 février 2016 de la Mairie de Nouméa désignant ses représentants au CA ;

Conformément aux décisions en date du 01 mars 2016 et du 15 février 2018 de Mme la Directrice désignant les deux personnalités qualifiées;

Conformément à la désignation du représentant du conseil coutumier ;

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Conformément à la réglementation sur le Fonds social collégien et après désignation de ses membres par le CE,

-Il est constaté la mise en place de la Commission du Fonds Social selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 29 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, après consultation des équipes pédagogiques, désignation des membres par le CE et information au CA,

-Il est constaté la mise en place du Conseil Pédagogique selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Point N° 5 - Approbation du règlement intérieur du CA.

Enoncé de la délibération :

Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration selon le document joint.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture des grandes lignes de ce règlement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 604/2019.

Point N° 6 - Rapport annuel de fonctionnement 2018.

Enoncé de la délibération :

Adoption du rapport annuel de fonctionnement de l'année 2018 et de son annexe le rapport d'activité.

Remarques et commentaires :

Madame la directrice donne les grandes lignes de ce rapport de fonctionnement de 2018 tant dans le domaine pédagogique que dans celui du fonctionnement matériel.

Ces rapports reflètent l'image de l'année 2018 du collège, concrétisée par de très bons résultats au DNB (93,2%). Cette année a vu diminuer le nombre d'intrusions grâce notamment à des mesures de surveillance mises en place par la Province sud.

La personnalité qualifiée nous annonce que la mairie de Nouméa va remplacer l'ancienne station d'épuration par des jardins familiaux en 2020. Le collège de Magenta se porte désireux d'en récupérer une parcelle (surface d'environ 70m²), pour diversifier les apprentissages des élèves.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 605/2019.



Conformément aux résultats des élections des représentants des personnels du 28 mars 2019 ;
Conformément aux résultats des élections des représentants des élèves et parents d'élèves des 26 et 29 mars 2019 ;

Il est constaté la composition du CA pour l'année 2019 comportant 33 personnes titulaires et 24 personnes suppléantes selon la liste jointe.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu des deux précédents conseils d'administration.

Les comptes rendus des conseils d'administration des 13 novembre et 11 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 3 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil.

Le projet d'ordre du jour en 19 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 4 - Installation des différents conseils et commissions.

Pour information :

Madame la Directrice donne lecture de la composition des différents conseils et commissions après en avoir expliqué l'importance et les compétences.

Ainsi donc:

Conformément aux articles 23 et 24 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, des différentes désignations et des décisions des différentes catégories d'élus,

-Il est constaté la mise en place de la Commission Permanente suivant la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 46 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, de la désignation par le CA, sur proposition de la Principale, de Mme Nelly DUPONT-SUTTY Nelly, CPE, et des décisions des différentes catégories d'élus,

-Il est constaté la mise en place du Conseil de Discipline et d'Education selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 49 de la délibération n° 77 du 28.09.2015 et après désignation de ses membres par le CE suivant un avis favorable du CA,

-Il est constaté la mise en place de la Commission Educative selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 33 de la délibération n° 77 du 28.09.2015 et après désignation de ses membres par le CE suivant un avis favorable du CA,

-Il est constaté la mise en place du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Point N° 7 - Présentation des enseignements de pratique interdisciplinaire (EPI)2019.

Pour information :

Madame la Directrice donne lecture et explications des enseignements de pratiques interdisciplinaires (EPI) 2019 qui présentent peu de changements par rapport à 2018. Une action d'évaluation devrait être menée afin de pouvoir y apporter d'éventuelles modifications.

Point N° 8 - Compte rendu moral et financier des associations présentes au collège: Ass. sportive, FSE.

Pour information :

Les représentants du FSE et de l'Association sportive énoncent le bilan moral et financier de leur association (voir pièces jointes).

Madame la Directrice remercie ces deux associations ainsi que l'association des parents d'élèves pour leur soutien notamment financier aux divers projets du collège.

Point N° 9 - Voyages scolaires

9 - 1 - Voyage de la classe défense à Bourail

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration,

ADOPTE

Article 1 : Un voyage scolaire est organisé du 25 au 27 septembre 2019 à Poé Bourail pour la classe Défense.

Article 2 : Le montant du budget prévisionnel joint en annexe s'élève à la somme de Trois Cent Vingt et Un Mille Neuf Cent Cinquante xpf. (321 9500 xpf).

Remarques et commentaires :

L'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de ce voyage désormais habituel de la classe Défense.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 606/2019.

9 - 2 - Modifications au voyage à Melbourne

Enoncé de la délibération :

Modifications et compléments à la délibération n°585 du 11 septembre 2018 portant organisation d'un voyage scolaire à Melbourne en 2019.

Art 1 : la délibération n° 585 du 11 septembre 2018 concernant l'organisation d'un voyage scolaire à Melbourne en 2019 est modifiée et complétée comme suit :

- nouvelles dates : du 29 juillet au 08 août 2019
- nouvelle liste d'élèves et accompagnateurs : 23 élèves et 3 accompagnateurs
- acceptation d'un don de l'Association des parents d'élèves (APCM) de Deux Cent Quarante Mille XPF (240 000 xpf).
- acceptation d'un don du Foyer socio-éducatif (FSE) de Deux Cent Quarante Mille XPF (240 000 xpf).

Remarques et commentaires :

L'adjoint gestionnaire donne lecture et explications des modifications apportées à la délibération de ce voyage de la classe européenne.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 615/2019.

Point N° 10 - Dons et legs.

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration du collège, dans sa séance du 16 avril 2019, autorise les dons et legs suivants :

- F.S.E. : Aide à l'EPS de Un Million Sept Cent Trente Quatre Mille XPF (1 734 000 XPF).
- APCM : Cent Mille XPF (100 000 xpf) pour le financement de matériels d'escalade et Cent Cinquante Mille XPF (150 000 xpf) pour le voyage à Bourail de la classe Défense .
- F.S.E. : Aides à la classe Défense pour son déplacement à Bourail de Quarante Cinq Mille (45 000 xpf) et Soixante Seize Mille Neuf Cent Cinquante XPF (76 950 xpf) (Reversements d'actions).

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de ces différents dons.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 607/2019.

Point N° 11 - Valeurs inactives.

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration du Collège de Magenta, dans sa séance du 16 avril 2019 décide que les carnets verts de tickets de restauration serviront aussi à la vente des petits objets fabriqués par la section HAS pour la même valeur faciale (300 xpf). Le contenu de ces tickets sera modifié lors de leur renouvellement.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de cette délibération.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 608/2019.

Point N° 12 - Contrat et conventions

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration:

- autorise la directrice à signer l'avenant n°4 de la convention d'analyses microbiologiques de la société AgroControl
- donne son accord aux conventions cadres de la Province Sud pour le prêt de tablettes hybrides aux élèves de 5e et professeurs dans le cadre de l'expérimentation numérique menée depuis l'an dernier déjà et l'autorise à signer toutes les conventions individuelles.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint gestionnaire donne lecture et explications de ces conventions, précisant que les conventions numériques ne varient de celles de l'an dernier que pour le type d'appareil fourni.

Un représentant des parents d'élèves s'informe de la possibilité pour un élève de pouvoir charger son appareil au collège, ce qui sera possible.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 609/2019.

Point N° 13 - Délégations d'attribution

Enoncé de la délibération :

Conformément à l'article 22, avant dernier et dernier alinéas, de la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des EPENC, le Conseil d'Administration décide, dans un souci de rapidité d'exécution des projets et d'alléger les séances des Conseils d'Administration, de déléguer certaines de ses attributions prévues à l'article 22 comme suit :

- A le Commission permanente pour :

- . le 3° soit l'organisation et la planification des éventuelles journées de travail permettant la réalisation du projet d'établissement ;
- . le 6° soit les questions relatives à la santé ;
- . le 9° soit le programme de l'Association sportive fonctionnement au sein de l'établissement ;
- . le 11° soit l'information des membres de la communauté éducative et la création de groupes de travail.

- Au chef d'établissement pour :

- . le 10 soit les voyages scolaires uniquement en ce qui concerne : un changement de date, de fournisseur de prestations, de la liste des élèves, modification du budget
- . le 17° soit l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à tenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;

. le 18° soit les baux et locations d'immeubles.

Le Conseil d'Administration sera informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation au 1er CA de l'année dans le cadre du rapport annuel de fonctionnement.

Remarques et commentaires :

L'adjoint-gestionnaire explique ce projet de délégation de compétences entre le CA et la commission permanente et le chef d'établissement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 610/2019.

Point N° 14 - Décisions budgétaires modificatives 2018 n°5 et 6.

Pour information :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications sur les décisions budgétaires modificatives n°5 et 6 2018 pour information.

Point N° 15 - Adoption du compte financier 2018.

Enoncé de la délibération :

Adoption sans réserves du compte financier 2018.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire et agent comptable donne lecture et explications sur le compte financier 2018 dans le cadre d'un compte rendu de gestion et d'une analyse financière. Il présente les différents tableaux. Aucune remarque particulière.

Mme La présidente tient à souligner la qualité du travail effectué par le service gestionnaire, dont la gestion rigoureuse et saine permet d'excellents résultats.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 611/2019.

Point N° 16 - Affectations des résultats 2018.

Enoncé de la délibération :

Affectation des résultats 2018.

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

Service général Réserves disponibles : - 1 265 233 xpf
 Service général Réserves immobilisées : - 2 762 165 xpf
 Service groupement comptable : + 90 081 xpf
 Service restauration Réserves disponibles : + 4 721 844 xpf
 Service restauration Stocks: + 64 640 xpf

TOTAL + 849 167 xpf

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire/agent comptable donne lecture de la proposition d'affectations des résultats 2018.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 612/2019.

Point N° 17 - Répartition des crédits globalisés 2019.

Enoncé de la délibération :

Répartition des crédits globalisés 2019 de la Nouvelle-Calédonie.cf tableau joint.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire explique la provenance et le but de ces crédits.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 613/2019.

Point N° 18 - Décision budgétaire modificative n° 1 2019.

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n° 1 2019.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de cette DBM qui comprend des ressources nouvelles et un prélèvement sur le fond de roulement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	25	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 614/2019.

Point N° 19 - Questions diverses: seules les questions, relevant de la compétence du CA et déposées au bureau de l'Administration générale avant le lundi 15 avril 16h pour étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :

Aucune question diverse n'a été déposée.

III - Conclusion

Madame la présidente remercie tous les membres présents pour leur participation et clôt ce premier CA de l'année 2019.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 25.



Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**Madame Marguerite XOLAWAWA, représentante
des personnels ATOSS;**

